## AR Prefecture

016-211600903-20210324-2021\_31-DE Reçu le 07/04/2021 Publié le 07/04/2021



Ville de Châteauneuf sur Charente Membres en exercice: 27 Membres présents: 19 Suffrages exprimés: 24 République Française

Délibération N° 2021-31 Conseil Municipal du 24 Mars 2021

**DATE DE CONVOCATION**: 18 Mars 2021

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS: J.L. LEVESQUE -- B. LAFAYE - M. VILLEGER- M.H. AUBINEAU T.DEGRANDE - P.FREON - M.A. CHEVALIER - G. MICHELY - J.P. DESLIAS - J.F.CESSAC- S.BROUILLET - W. BOURGEAU - E.PISANI - A. DUBRUN - F. GUIRAO - H. ROSARIO - E. PILLARD-CLEMENTEL - S.RAYNAUD - S. DELIMOGES

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR: K.GAI ayant donné pouvoir à J.L.LEVESQUE – G. MIGNON ayant donné pouvoir à B. LAFAYE – C. BONNEAU ayant donné pouvoir à M.H. AUBINEAU – P. ORMECHE ayant donné pouvoir à W BOURGEAU – K.PERROIS ayant donné pouvoir à M.VILLEGER – C. NANGLARD ayant donné pouvoir à J.F. CESSAC – P.BERTON ayant donné pouvoir à S. DELIMOGES – C. RAFIN ayant donné pouvoir à S. RAYNAUD

<u>CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS</u>: K.GAI- G. MIGNON- C. BONNEAU- P. ORMECHE - K.PERROIS- C. NANGLARD - P.BERTON - C. RAFIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : J.F. CESSAC

## **OBJET: ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005, parue le 27 août 2005, réformant certaines règles budgétaires et comptables applicables aux communes, l'attribution des subventions aux associations donne lieu désormais à une délibération distincte du vote du budget,

**Vu** le vote du Budget Primitif de la Commune de Châteauneuf-sur-Charente, par délibération n° 2021-22 du 24 mars 2021,

**CONSIDERANT que** la Commune de Châteauneuf-sur-Charente verse une subvention aux associations « sportives », « scolaires » et « caritatives » après examen des commissions respectives,

**CONSIDERANT que** le versement de la subvention communale est subordonné à la production par l'association de son compte rendu d'activités, de son bilan financier et du budget prévisionnel afin de vérifier la bonne utilisation des fonds publics alloués,

**CONSIDERANT que**, en cas de non production des pièces demandées, le versement de la subvention ne sera pas effectué,

Le Conseil Municipal, entendu les explications de son Maire, et après en avoir délibéré **PAR 24 VOIX POUR** (Mesdames Marie-Hélène AUBINEAU, pouvoir de Monsieur Christian BONNEAU et Elise PISANI ne prennent pas part au vote), décide :

- d'attribuer aux associations ou organismes mentionnés ci-dessous, les montants de subventions proposés (il est précisé que ces dépenses sont prélevées à l'article 6574 du budget principal 2021) comme suit,
- dit que, en cas de non production des pièces demandées, le versement de la subvention ne sera pas effectué.

## AR Prefecture

016-211600903-20210324-2021\_31-DE Reçu le 07/04/2021 Publié le 07/04/2021

Associations	Subventions 2021
Aïkido	- €
Basket Club de Châteauneuf	- €
Castel Bad `Loisirs	- €
Castel Danse 16	- €
Castel Hand Ball 6	- €
Chasse	400 €
Cyclo Castel Plaisir	- €
Ecrevisses castelnoviennes	- €
Gym Douce	100 €
Gymnastique volontaire	- €
Jogging club	- €
Jiu Jitsu	- €
Karaté club	- €
Pêche	- €
Sport santé	- €
Sport pour tous	- €
Team Chasam Solex	- €
Tennis club castelnovien	750 €
Tennis de table	655 €
Union cycliste castelnovienne	350 €
Union nautique castelnovienne	- €
Union sportive castelnovienne	1 175€
UNSS	- €
Volley Ball castelnovien	- €
Sous-total	3 430 €
Subventions exceptionnelles 2021	9 770 €
Article 6574 - Associations "sportives"	13 200 €

Associations	Subventions 2021
Parents d'élèves Sainte Marthe	- €
Parents d'élèves AP2M	- €
Parents d'élèves Maurice Genevoix	- €
Coopérative école élémentaire	900 €
Coopérative école maternelle	550 €
Sous-total	1 450 €
Subventions exceptionnelles 2021	6 120 €
Article 6574 - Associations "scolaires"	7 570 €

Associations	Subventions 2021
Magna Carta	150 €
Comité des fêtes du Plaineau	- €
TELETHON	400 €
Four de Brioux	200 €

## AR Prefecture

016-211600903-20210324-2021\_31-DE Reçu le 07/04/2021 Publié le 07/04/2021

Le cœur à l'ouvrage	300 €
Médaillés Militaires	100 €
Union des anciens combattants	100 €
L'Hirondelle	120 €
Comité de Jumelage	350 €
St Surin Pétillon	- €
Don du Sang	- €
Les Amis du cinéma	250 €
Les lettres de Mondouzil	500 €
ADMR	50 €
Ecole de Musique	400 €
L'art à ta porte	1 000 €
Rencontres de Brazza	800€
UNRPA	- €
Compagnie CHx	1 000 €
Créasons	500 €
Sous-total	6 220 €
Subventions exceptionnelles 2021	5 280 €
Article 6574 - Associations "caritatives"	11 500 €

POUR EXTRAIT CONFORME Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE